

DOSSIER D'INSCRIPTION Vide grenier

Quand ? Dimanche 2 mars 2025

Où ? à la MJC La Pépinière de YUTZ

Tarif : 10€ la table (de 1,20m X 0,80m)

Accueil des exposants de 8h à 8h45 (ouverture au public : 9h-14h)

Buvette et restauration sur place

Informations pratiques :

→ Dossier d'inscription (avec tous les éléments) à apporter avant le 28 février 2025 au secrétariat de la MJC (pas de réservation par téléphone).

Prise en compte des réservations :



Jusqu'au 7 février :

Seuls **les adhérents** (ou parents d'un enfant mineur adhérent) de la MJC peuvent s'inscrire (date limite du dépôt du dossier complet, dans la limite des places disponibles).



À partir du 8 février, les inscriptions sont ouvertes à tous (dans la limite des places disponibles).

Nom : Prénom :

Je suis actuellement adhérent à la MJC La Pépinière **OU** mon enfant (mineur) est adhérent à la MJC La Pépinière (préciser son nom / prénom)

Je ne suis pas adhérent à la MJC La Pépinière

Nombre de table(s) souhaité : X 10€ =€

(Les tables mesurent 1,20m x 0,80m)

Paiement par chèque / espèces / CB au secrétariat lors du dépôt du dossier.
(Pas de remboursement possible une fois le dossier validé).

Une buvette et de la petite restauration vous sont proposées sur place.

Fait à, le/...../.....

Signature :

Vente au déballage organisée par la MJC La Pépinière de YUTZ

Le dimanche 2 mars 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom + prénom)

Né(e) le/...../..... à

Coordonnées :

Rue et numéro :		
Code Postal :		Ville :
Pays :		
Téléphone		

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature : (préciser lieu et date) : à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le/...../.....

Signature :

Cette attestation doit être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour dépôt à la Mairie de la Commune.

Une copie de votre carte d'identité est obligatoire